

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 07/10/2020.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09

Votes pour : 09
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. VERNIS, COLLAYE, BOUCHON, LAFLEURIEL, BARBAT, GIRONNAY
Mmes GOVIGNON, PRIEUR, SHEPPARD

Absents : M. DORLENCOURT et Mme JACQUET

Mme SHEPPARD a été élue secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020 :

Après examen, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du budget primitif de l'exercice 2020, soit :

Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	226 299.00 €	50 776.00 €	277 075.00 €
Recettes :	131 489.00 €	145 586.00 €	277 075.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 511 711.00 €
Recettes : 511 711.00 €.

BUDGET PRIMITIF 2020 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de l'épicerie multiservices, équilibré comme suit :

Section d'investissement

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	6 287.09 €	0.00 €	6 287.09 €
Recettes :	0.00 €	6 287.09 €	6 287.09 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 8 156.00 €
Recettes : 8 156.00 €.

BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Invités à se prononcer sur les propositions du Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2020 du service d'assainissement, arrêté aux montants suivants :

Section d'investissement

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	90 153.50 €	10 065.50 €	100 219.00 €
Recettes :	49 000.00 €	51 219.00 €	100 219.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 11 831.00 €
Recettes : 11 831,00 €.

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Après avoir procédé à la constitution du bureau de vote et rappelé les modalités de déroulement du scrutin, le Maire invite le Conseil Municipal à élire un délégué titulaire.

Election du délégué titulaire :

Nombre de votants.....	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	9
Majorité absolue.....	5

Ont obtenu :

M. Gérard VERNIS : 9 voix.

M. Gérard VERNIS a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, dans les mêmes conditions que pour l'élection du délégué titulaire, à l'élection de trois délégués suppléants.

Election des délégués suppléants :

Nombre de votants.....	09
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	09
Majorité absolue.....	5

Ont obtenu :

M. Eric BOUCHON : 9 voix,

Mme Christine PRIEUR : 9 voix.

M. Christian COLLAYE : 9 voix,

MM. Eric BOUCHON, Christian COLLAYE et Mme Christine PRIEUR ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

DIRECTS :

Le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) dans chaque commune. Outre le maire ou son représentant, cette commission est composée de six commissaires titulaires (assortis de six commissaires suppléants), désignés par le directeur départemental des Finances Publiques, à partir d'une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, en nombre double (soit douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants). La désignation de ces commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Après avoir précisé le rôle de la C.C.I.D., le Maire invite le Conseil à proposer une liste de contribuables représentatifs des habitants de la commune.

Après délibération, les personnes suivantes sont proposées :

Pour siéger en qualité de membres titulaires :

M. BERNARD Fabrice, 1, le Coq, agriculteur
Mme BLONDEAU Noëlle, 2, La Petite Prôle, Aide-soignante
M. GOVIGNON Yves, 13, route de Limoise, Artisan
Mme LEGER Myriam, 4, rue des Lanciers, commerçant
Mme POPY Pierrette, 1, Marchandière, agricultrice et accueillante familiale
Mme SERRE Annie, 5, Pl. Pierre Brizon, commerçante retraitée
M. TAVARD Laurent, 1, la Font, agriculteur
Mme VAN DEN ABEELE Agnès, 13, Pl. M. Chanier, retraitée et exploitante d'un gîte rural
Mme DARD Madeleine, 7, route de Limoise, Retraitée
M. DESAMAIS René, 7, place Marguerite Chanier, Retraité de la Poste
Mme DESAMAIS Nicole, 7, place Marguerite Chanier, Retraitée
M. CIDERE Florent, 19, rue Champ Chapolet 03460 BAGNEUX, Cogérant de la SARL CIDAUMAT à FRANCHESSE

Pour siéger en qualité de membres suppléants :

M. BOUCHON Eric, 2, l'Arbre Sec, fonctionnaire territorial
M. COLLAYE Christian, 1, la Font Pinet, ingénieur retraité
M. GIRONNAY Thibault, « Les Breures », Ouvrier agricole
M. DORLENCOURT Bertrand, 3, les Places, agriculteur
M. LAFLEURIEL Mathéo, 1, Rouère, Etudiant
M. MALLET Philippe, La Prôle, Agriculteur
Mme MEUNIER Sylviane, 9, le Village, retraitée de La Poste
M. THUARD André, 1, le Pré de la Croix d'Or, agriculteur retraité
M. BARBAT Julien, Route d'Ygrande, ouvrier
M. VALNON Guy, 3, les Regnaults, agriculteur-éleveur
M. MATHONNAT François La Vèze, 03160 SAINT LEOPARDIN D'AUGY, Cogérant de la SARL CIDAUMAT à FRANCHESSE
M. BERTHET Jacques, 29, rue du Maréchal Leclerc, 03160 BOURBON L'ARCH., agriculteur retraité

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES

ELECTORALES

Le Maire expose qu'à chaque renouvellement de Conseil Municipal, la commission de contrôle des listes électorales doit également renouveler ses membres :

- Un délégué de l'administration ;
- Un délégué du Tribunal de Grande Instance
- Un conseiller municipal.

Il rappelle également que le rôle de cette commission est de valider les mouvements d'inscriptions et/ou de radiation des électeurs, afin d'arrêter la ou les liste(s) à une date donnée avant chaque élection.

Trois personnes sont proposées au Conseil : Monsieur TAVARD Laurent, Madame

POPY Pierrette et Monsieur LAFLEURIEL Mathéo.

Le Conseil, après discussion, retient donc que Monsieur TAVARD Laurent est désigné délégué de l'administration, Madame POPY Pierrette déléguée du Tribunal de Grande Instance, et Monsieur LAFLEURIEL Mathéo dans son rôle de conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.